



COMMISSION
DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET
DE LA COMMUNICATION

MISSION D'INFORMATION
SUR LES RESTITUTIONS

**Les 15 propositions de la mission d'information
sur la restitution des biens culturels
appartenant aux collections publiques**

➤ **OBJECTIF N° 1 : METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE PÉRENNE**

• **Proposition n° 1 :**

Créer un Conseil national de réflexion sur la circulation et le retour des biens culturels extra-européens.

• **Proposition n° 2 :**

Associer des scientifiques des pays demandeurs à la mission d'inventaire des biens des collections publiques les concernant.

• **Proposition n° 3 :**

Faire de la recherche de provenance une véritable priorité politique en veillant à ce que les musées disposent des moyens humains et financiers nécessaires pour leur permettre de lancer un vaste travail en la matière sans qu'ils aient à sacrifier leurs autres missions.

• **Proposition n° 4 :**

Proposer aux étudiants de l'Institut national du patrimoine et aux étudiants de l'École du Louvre de contribuer aux travaux de recherche de provenance des musées et développer des partenariats entre les musées et le monde universitaire et de la recherche sur ces questions.

• **Proposition n° 5 :**

Intégrer les questions de recherche de provenance (enjeu, méthodologie) dans la formation initiale de base des futurs conservateurs de musées.

• **Proposition n° 6 :**

Inciter les musées à contextualiser davantage les collections extra-occidentales en collaborant avec les pays dont les œuvres sont originaires pour raconter leur histoire.

• **Proposition n° 7 :**

Conserver une trace des pièces restituées dans les musées français dans lesquels elles étaient conservées.



➤ **OBJECTIF N° 2 : DONNER D'AVANTAGE DE CORPS À LA CONCEPTION UNIVERSALISTE DES MUSÉES**

• **Proposition n° 8 :**

Réaffirmer la mission républicaine du musée comme un lieu de connaissance et de réflexion ouvert et accessible à tous et situé en dehors des dogmes.

• **Proposition n° 9 :**

Accélérer la numérisation des collections extra-occidentales.

• **Proposition n° 10 :**

Favoriser la circulation des collections publiques, y compris des œuvres d'art françaises, et réfléchir aux modalités pour en réduire les obstacles financiers.

• **Proposition n° 11 :**

Contribuer à la formation des professionnels des musées dans les pays demandeurs et soutenir les déplacements réciproques des professionnels de la conservation-restauration français et étrangers.

• **Proposition n° 12 :**

Faire en sorte que France-Muséums puisse développer ses missions dans les pays étrangers demandeurs pour en faire la véritable agence de l'ingénierie culturelle et muséale française à l'étranger.

➤ **OBJECTIF N° 3 : RENOUVELER NOS ENGAGEMENTS DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE BIENS CULTURELS**

• **Proposition n° 13 :**

Ratifier la convention d'Unidroit de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés accompagnée d'éventuelles réserves d'interprétation et d'une loi d'application.

• **Proposition n° 14 :**

Renforcer les obligations déontologiques des professionnels du marché de l'art dans l'objectif de la lutte contre le trafic illicite d'œuvres d'art.

➤ **OBJECTIF N° 4 : MANIFESTER LA SINCÉRITÉ DE NOTRE DÉMARCHÉ EN ADOPTANT UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE POUR LES RESTES HUMAINS**

• **Proposition n° 15 :**

Adopter une disposition législative facilitant la restitution des restes humains identifiés revendiqués par des pays tiers.